

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 juin 2011 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M <sup>mes</sup>	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

#### OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### RÉSOLUTION N° 2011-06-079

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### INVITÉ : DENIS OUELLET – DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PARC NATIONAL DU LAC TÉMISCOUATA

Monsieur Ouellet résume les travaux réalisés sur le territoire du parc jusqu'à présent ainsi que ceux qui le seront jusqu'à l'ouverture qui doit avoir lieu en juillet 2012.

Par la suite, il répond aux questions des élus et des personnes présentes dans l'assemblée.

#### RÉSOLUTION N° 2011-06-080

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-06-081

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que les comptes totalisant 101 695,09 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 06-2011 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION N° 2011-06-082

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et de la qualité de vie de ses citoyens.

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSULTANT – RENTABILISATION DE LA SEIGNEURIE/HÉBERGEMENT\*CAMPING

Monsieur le Maire dépose le rapport du consultant, Jocelyn Guimont, lequel porte sur la rentabilisation de La Seigneurie/Hébergement\*camping. Chaque élu en a reçu copie. Ce rapport sera étudié par les membres du conseil lors d'un prochain comité de travail.

RÉSOLUTION N° 2011-06-083

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2011-001 – SCIE MÉCANIQUE L. OUELLET

Considérant la demande de construction d'une remise annexée au bâtiment principal d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> alors que la superficie disponible est de 15 m<sup>2</sup>.

Considérant l'implantation dérogatoire du lave-auto puisqu'il empiète dans la marge latérale.

Considérant la présence d'un conteneur servant de remise à l'arrière du bâtiment principal.

Considérant que l'acceptation de la demande relative à l'agrandissement permettrait d'améliorer l'aspect esthétique et l'aspect pratique du terrain de la station service.

Considérant que l'agrandissement ne nuirait en rien aux voisins.

Considérant que le fait d'accorder une dérogation quant à l'implantation du lave-auto permettrait de régulariser la situation de l'immeuble dans le cas où il ferait l'objet d'une transaction.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accorder les deux dérogations à Scie mécanique L. Ouellet, soit autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 84 m<sup>2</sup> (20' x 45') annexé au bâtiment principal dans la cour arrière et entériner l'implantation dérogatoire du lave-auto. L'empiètement de 3 mètres dans la marge latérale est ainsi maintenu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-084

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À ÉTUDIER LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder aux demandes de dérogation mineure portant les numéros 2011-002, 2011-03 et 2011-04 lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-085

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE

Considérant les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offres public lancé en vue de l'acquisition d'un camion autopompe.

Considérant la soumission de Équipements d'incendie Levasseur inc. au montant de 233 517,77 \$ et celle de Maxi Métal inc. au montant de 236 479,82 \$.

Considérant la conformité de la soumission la plus basse soit celle de Équipements d'incendie Levasseur inc.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de Équipements d'incendie Levasseur inc. au montant de 233 517,77 \$, toutes taxes incluses et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt # 304 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution no 2011-06-086

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'envoi de sept (7) invitations à soumissionner à différents concessionnaires du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et de Saint-Pascal.

Considérant la réception de deux (2) soumissions, soit celle de Kamouraska Chrysler au montant de 27 342 \$ et celle de V Martin et fils auto au montant de 26 177,68 \$, cette dernière étant la plus basse conforme.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de V Martin et fils auto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-087

RÉPARATION DE LA CAMIONNETTE DODGE 2002

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de faire réparer la camionnette Dodge 2002. Il est donc résolu d'enlever la caisse, de remplacer les 2 ailes et de la faire peindre. Au total, les réparations s'élèveraient à plus ou moins 1 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-088

TRANSMISSION DU DOSSIER DE DEUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ À LA COUR MUNICIPALE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec mandate Me Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, avocats, afin de procéder à la perception des comptes en souffrance dont copie est annexée à la résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-089

FACTURES D'HONORAIRES – BPR GROUPE-CONSEIL ET BPR-INFRASTRUCTURE INC.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de BPR Groupe-conseil au montant 787,89 \$ principalement pour de la surveillance de chantier au cours des travaux de réfection des services et chaussées de la montée Saint-Pierre, des rues Saint-Pierre, Saint-Paul et Fleur-de-Lys ainsi que celle de BPR-Infrastructure inc. au montant de 391,61 \$ pour les dessins tels que construit suite aux travaux réalisés sur la rue Saint-Michel au cours de l'été 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-090

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SUBSTITUT ET AIDE – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN SANITAIRE À LA SEIGNEURIE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Colette Patoine à titre de préposée à l'entretien sanitaire à La Seigneurie/Hébergement\*camping et ce, comme substitut et aide. Le salaire est celui prévu à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-091

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE – TERRAIN DE JEUX 2011

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de procéder à l'embauche d'Alexandra Cyr à titre de coordonnatrice du terrain de jeux – été 2011. L'emploi débutera au cours de la semaine du 27 juin 2011 et est d'une durée de 7 semaines de 35 heures. Le salaire est celui établi à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-092

EMBAUCHE DES MONITEURS – TERRAIN DE JEUX 2011

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de procéder à l'embauche de Janie Michaud, Christophe Desjardins et Michaël Morin à titre de moniteurs au terrain de jeux – été 2011. Les moniteurs débuteront le lundi 4 juillet pour terminer le vendredi 12 août 2011. La semaine de travail est de 30 heures du lundi au vendredi. Le salaire est celui établi à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-093

EMBAUCHE DES SURVEILLANTS SAUVETEURS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de procéder à l'embauche de Sabrina Viel et de Patrick Garceau à titre de surveillants sauveteurs pour la saison estivale 2011. La date de début d'emploi est le 24 juin 2011. Le salaire est celui établi à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-094

EMBAUCHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL À LA SEIGNEURIE/HÉBERGEMENT\*CAMPING

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Mylène Desjardins à titre de préposée à l'accueil de La Seigneurie/Hébergement\*camping. Le début de l'emploi est fixé au 26 juin 2011. Le salaire est celui établi à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-095

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN PAYSAGER

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de procéder à l'embauche de Lynn Zabartany à titre de préposée à l'entretien paysager. Le salaire est celui établi à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-096

HORAIRE DU TERRAIN DE JEUX – ÉTÉ 2011

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'établir l'horaire du terrain de jeux de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h. Il est de plus résolu d'offrir une surveillance sur l'heure du lunch pour les enfants dont les parents souhaiteraient utiliser un tel service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-097  
CONTRIBUTION AU MÉRITAS DE L'ÉCOLE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accorder 100 \$ à l'organisation du Méritas 2011 de l'école Vallée-des-Lacs de Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-098  
CONTRIBUTION – VIN DE L'AMITIÉ – FÊTE AU VILLAGE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accorder 100 \$ pour le vin de l'amitié qui sera servi dans le cadre des activités de la Fête au village 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Monsieur le Maire dépose le rapport d'évaluation du MTQ pour les travaux de déneigement et de déglçage des routes numérotées entretenues sous contrat par la municipalité. Le rapport est positif sur toute la ligne. Un commentaire toutefois à propos de l'utilisation des fondants dont ils demandent une utilisation rationnelle.

RÉSOLUTION N° 2011-06-099  
DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SQUATEC AU PACTE RURAL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la demande adressée au Pacte rural par la Corporation de développement de Squatec relativement à l'acquisition d'un commerce de Squatec pour le transformer en relais multi-services dont les clientèles cibles sont les quadistes et les motoneigistes. La demande de contribution financière est de l'ordre de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-06-100  
NOMINATION DE L'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT POUR LE TERRITOIRE DE LA ZEC OWEN

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le règlement n° 279 modifiant le règlement n° 160 afin d'y intégrer des normes concernant l'implantation et les droits acquis de roulottes sur le territoire de la ZEC Owen.

Considérant que la municipalité souhaite appliquer ledit règlement au meilleur coût possible.

Considérant que le personnel de la ZEC Owen est présent sur l'ensemble du territoire visé.

Considérant que le coordonnateur de la ZEC Owen est la personne la plus apte à assurer l'application du règlement sur le terrain.

Considérant que la ZEC Owen offre les services de son coordonnateur à titre gracieux pour l'application du règlement.

En conséquence, sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que monsieur Dany Beaulieu, coordonnateur de la ZEC Owen, soit nommé inspecteur adjoint en bâtiment. Le mandat de monsieur Beaulieu est d'émettre les permis pour l'implantation de roulottes et pour les constructions de bâtiments accessoires. L'inspecteur adjoint peut inspecter les roulottes, les bâtiments et autres constructions entre 7 h et 19 h. Il doit faire rapport au conseil municipal de toute contravention au règlement n° 279. Enfin, seul l'inspecteur en bâtiment de la municipalité peut signifier un avis ou un constat d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

***Le conseiller Francis Pelletier se retire de la table du conseil le temps des discussions pour le point suivant puisqu'il peut y avoir conflit d'intérêt dans ce dossier.***

RÉSOLUTION N° 2011-06-101

ENTENTE AVEC LA FERME YVES PELLETIER

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'entériner l'entente entre la Ferme Yves Pelletier et la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, laquelle consiste en un dédommagement de 2 000 \$ pour les parcelles de terrain numéro 1, 2 et 5 telles que montrées sur le plan réalisé par Bernard Labrie, arpenteur-géomètre de Pelletier et Labrie, portant le numéro de dossier C3695L. Ces parcelles de terrain sont situées aux abords du pont du rang 5 et 6 Est. Les travaux de l'arpenteur et du notaire sont à la charge de la municipalité. Il est de plus résolu de désigner André Chouinard, maire, à titre de signataire du contrat notarié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

***Le conseiller Francis Pelletier revient à la table du conseil.***

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 9 MAI 2011

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 9 mai 2011. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SQUATEC

- Les membres de la Corporation travaillent sur le projet de relais multi-services. Ils ont eu deux réunions au cours du dernier mois.

COMITÉ DE LOISIRS

- Le recrutement des jeunes pour le terrain de jeux 2011 a été la principale activité du comité au cours du dernier mois.

BIBLIOTHÈQUE

- La conseillère Suzanne Ouellet a participé à l'assemblée générale annuelle des bibliothèques à Rivière-du-Loup. Les états financiers y ont été présentés et la cotisation 2012-2013 devrait être fixée à 4,73 \$ per capita.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

- Les états financiers ont été présentés et déposés. La municipalité doit 36 \$ à l'OMH pour le dernier exercice financier.
- Les portes et les fenêtres du multi-logements du 6, rue du Rocher seront remplacées au cours de l'année 2011.

RÉUNION À LA MRC – INSTALLATIONS SEPTIQUES

- Tous les propriétaires dont la propriété n'est pas branchée au réseau d'égout municipal recevront une lettre les informant du classement de leur installation sanitaire. Ceux dont l'installation est classée C seront prioritairement ciblés pour construire une installation septique conforme à la réglementation provinciale.

POLITIQUE FAMILIALE

- La conseillère Juliette Côté s'attend à avoir une réponse à sa demande d'aide financière au plus tard le 31 juillet prochain.

LOCATION D'UN LOCAL AU PARC NATIONAL DU LAC TÉMISCOUATA

Les élus sont informés qu'il y a eu erreur lors du calcul pour fixer le prix de la location du local 202. Il sera révisé à la baisse soit à environ 290 \$ par mois. Le local demeure disponible pour des réunions en soirée pour d'autres organismes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 30.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière